

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 98L/2013
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2376/s.546_enseigne
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Louise 70. Placement d'enseignes.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : Mme C. Lheureux)

En réponse à votre lettre du 18/11/2013, en référence, reçue le 22/11/2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 04/12/2013.

La demande porte sur une maison bourgeoise de style éclectique, construite en 1867-1868 par l'architecte Henri Beyaert, qui formait, à l'origine, un ensemble avec le n° 68 (détruit en 1973). Cet immeuble présente un intérêt manifeste sur le plan patrimonial. Il est repris dans l'inventaire du patrimoine immobilier de la Région (www.monument.irisnet.be - Bruxelles – Extension sud).

Les travaux prévoient le placement d'une enseigne parallèle en lettres détournées rétroéclairées ainsi que d'une enseigne lumineuse perpendiculaire. Le placement de ces enseignes cadre dans le renouvellement de la vitrine. De manière générale, la CRMS plaide pour l'application stricte du RRU pour ce qui concerne le placement de nouvelles enseignes. Dans ce cas précis, elle demande d'intégrer les nouvelles enseignes dans une vitrine qui s'inscrit mieux dans l'architecture de la maison (voir avis de la CRMS du 04/12/2013 concernant le remplacement de la vitrine, réf. AVL/KD/BXL-2.2376/s.546).

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- Commission de concertation de Bruxelles (par mail).